

déduit l'abattement provincial général, on obtiendra pour 1976 un taux fédéral net de 36 p. 100 sur les bénéfices de production dans le domaine des ressources.

En outre, je propose un nouvel allègement, qui sera admis en diminution des résultats, correspondant à 25 p. 100 des bénéfices tirés de la production pétrolière, gazière ou minière. Ces bénéfices seront calculés nets des dépenses d'exploitation et des amortissements, mais avant déduction des intérêts, des frais d'exploration et de mise en valeur et de l'épuisement gagné. Cette nouvelle déduction sera accordée aux sociétés et aux particuliers qui se livrent à l'exploitation pétrolière et minière.

Toutes ces nouvelles propositions entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1976.

[Traduction]

Voici comment ces modifications répondent à mes deux principaux objectifs. Tout d'abord, la nouvelle déduction est un moyen pratique de reconnaître que les provinces, sous une forme ou une autre, prélèvent des impôts ou des redevances, et d'en tenir raisonnablement compte dans le calcul du bénéfice imposable.

Ensuite, le nouveau régime est encore plus avantageux que les règles actuelles pour ceux qui continuent de mettre nos ressources en valeur. En effet, plus le taux d'imposition est élevé, plus les dépenses déductibles ont de la valeur. Dans le nouveau système, on pourra déduire les dépenses de prospection et d'aménagement, ainsi que l'épuisement auxquelles elles donnent droit, d'un taux net d'impôt fédéral de 36 p. 100 au lieu de 25 p. 100 actuellement. Les encouragements que comporte déjà le régime actuel, tels l'épuisement gagné et l'amortissement immédiat des dépenses d'exploration, auront ainsi beaucoup plus d'effet.

Cette amélioration de notre régime d'imposition du secteur des ressources est possible à condition de ne pas oublier la nécessité de sauvegarder une juste part des recettes que nous en tirons au profit de tous les Canadiens. Il en résultera pour le Trésor fédéral une dépense modeste que j'estime en me fondant sur les prévisions actuelles, à environ \$40 millions par an, de 1976 à 1980. Si ces propositions donnent les résultats escomptés et stimulent même davantage les travaux de prospection et de mise en valeur qu'on ne le prévoit actuellement, la participation du Trésor augmentera d'autant. Cependant, la découverte de nouveaux gisements justifierait largement cette perte supplémentaire de recettes fédérales.

Les incidences de ces propositions sur les recettes fiscales des provinces sont plus difficiles à évaluer. Plusieurs provinces productrices se proposent déjà de ristourner à l'industrie les augmentations d'impôt fédéral ou provincial qu'entraînerait la non-déductibilité des prélèvements provinciaux. Ces mécanismes seront sans doute maintenus, sous réserve de certaines modifications peut-être. Les provinces ayant leur propre régime d'impôt sur les sociétés, qui n'admettent pas actuellement la déduction des redevances et des impôts miniers, voudront sûrement tenir compte des nouvelles propositions fédérales.

● (2130)

Je crois que les mesures présentées ce soir constituent une réponse satisfaisante aux principaux arguments soulevés par les provinces et l'industrie, et qu'elles seront accueillies comme telles par tous les intéressés. J'ai cherché à améliorer le régime fiscal, de façon qu'il réponde aux griefs des provinces tout en encourageant l'industrie à explorer davantage. J'ai cherché en même temps à assurer à la population canadienne sa juste part du produit de ces

Budget

ressources. J'espère que les provinces assumeront leurs responsabilités pour résoudre les problèmes qui pourront subsister.

La situation financière

J'aimerais maintenant exposer à la Chambre notre situation et nos perspectives financières. Nos besoins pour l'année financière qui vient de se terminer, abstraction faite des opérations en devises, ont été d'environ \$2.3 milliards. J'avais prévu un chiffre d'un milliard dans mon budget de novembre. Presque la moitié de l'augmentation de 1.3 milliard provient du fait que certains versements d'impôt des sociétés attendus en 1974-1975 n'ont été reçus qu'en 1975-1976. On trouve aussi à l'origine de cette hausse l'élévation des transferts aux provinces au titre de la garantie des recettes et de la péréquation, ainsi que des paiements supérieurs aux impôts perçus pour le compte des provinces.

Je déposerai ce soir une analyse plus détaillée des besoins financiers pour 1974-1975. Comme les comptes ne sont pas encore arrêtés, il s'agit de chiffres provisoires. C'est la première occasion que j'ai de présenter ces renseignements à la Chambre. La publication normale des états financiers provisoires dans la *Gazette du Canada* aura lieu plus tard cet été.

J'aimerais maintenant examiner les perspectives financières pour 1975-1976. L'ensemble des besoins financiers, sans compter les opérations sur devises, devrait atteindre \$5.3 milliards, contre 3 milliards dans le dernier budget.

Cette augmentation de nos besoins de trésorerie tient à ce que l'économie ne progressera pas aussi rapidement au cours de l'année financière courante qu'on l'avait prévu lors de la préparation du budget de novembre. Après avoir corrigé nos prévisions, nous avons dû réduire d'environ \$1.7 milliard notre estimation des recettes fiscales. Il a fallu également ajouter \$800 millions au déficit prévu de la Commission d'assurance-chômage. Le produit des droits à l'exportation du pétrole est actuellement évalué à quelque \$400 millions de moins que ce qui avait d'abord été prévu. Cette baisse s'explique par une réduction et du taux des droits et du volume des exportations. L'encaissement tardif de \$600 millions d'impôt sur les sociétés, évoqué plus tôt, a un peu compensé ces facteurs.

Les mesures que j'ai annoncées ce soir doivent dans l'ensemble accroître nos recettes de \$200 millions. Nous avons prévu une augmentation comparable des dépenses budgétaires ainsi que des prêts, avances et apports en capital. Cela est toutefois largement compensé par les mesures concernant l'emploi direct et le logement que j'ai annoncées ce soir. Si nos dépenses ont si peu augmenté, c'est grâce aux efforts considérables que nous avons déployés pour restreindre nos dépenses. En 1974-1975, l'ensemble de nos débours, c'est-à-dire les dépenses budgétaires, les paiements de sécurité de la vieillesse et de supplément du revenu garanti, les prêts, avances et dotations en capital, a augmenté de 28 p. 100, au lieu de 24 p. 100 comme je le prévoyais en novembre dernier. Les principaux éléments à l'origine de cette hausse de 28 p. 100 sont des augmentations de \$1 milliard au titre des subventions pétrolières à l'Est du Canada, de plus de \$800 millions au chapitre des allocations familiales et de plus de \$750 millions en paiements de transferts fiscaux aux provinces, notamment dans le cadre de la péréquation. L'ensemble de nos débours aurait augmenté de 15½ p. 100 en 1975-1976 sans notre programme de restriction. Grâce à lui, la progression de nos dépenses ne devrait pas dépasser 13 p. 100, même si l'on tient compte d'un certain écart par rapport aux réductions prévues.